



Bulletin d'informations Municipal d'UGNY LE GAY

N° 23 MERCREDI 3 MAI 2000

Responsable de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHE

Agenda



Editorial

Neuf petits mois nous séparent aujourd’hui de l’échéance municipale, de la fin d’une mandature que j’ai eu la témérité de solliciter? et du début d’une nouvelle que j’aurai le devoir de renouveler. Neuf mois! Le temps d’une gestation... Neuf petits mois pour élaborer avec vous le projet Municipal qui engagera la destinée du village pendant 6 ans, jusqu’en 2007!

Car contrairement au précédent mandat, où il nous avait fallu se creuser la cervelle pour trouver les idées ayant servi de base au mémorandum électoral, je puis vous assurer que pour les prochaines élections, les sujets pouvant alimenter les débats électoraux ne manquent pas!

Le ramassage des ordures ménagères et l’institution d’une taxe supplémentaire d’enlèvement de ces ordures, le plan d’assainissement du village, l’intercommunalité et les transferts de compétences à la communauté de communes, le développement économique du village, les contrats ruraux d’aménagement de l’espace, la propreté des rues du village, les nuisances liés au bruit, aux chiens qui divaguent, les excès de vitesse dans l’agglomération... Tous ces sujets, il faudra bien les aborder, et il faudra également présenter clairement les réponses qu’on veut y donner! Cela permettra aux électeurs de faire un choix conscient et responsable sur les différentes propositions, mais cela donnera également aux élus la légitimité des urnes pour mettre en place les mesures qu’ils ont annoncées...

Prenons par exemple la propreté des rues! Si une liste choisit des mesures disciplinaires strictes contre les agriculteurs qui salissent les routes et qu’une autre propose le contraire, les électeurs choisiront. Le conseil Municipal sera ainsi tout à fait libre de ses mouvements pour imposer ou non une réglementation sur ce sujet!

Les débats sont donc lancés, que chacun commence à réfléchir sur les choix qu’il a envie de voir se réaliser pour l’avenir de notre village!

Jean-Paul Goyheneche

LUNDI 8 MAI

Les habitants du village sont invités à commémorer **l’anniversaire du 8 Mai 1945** en se réunissant autour du monument aux morts à partir de 11 heures 30.

DIMANCHE 14 MAI

Nos amis Genlisiens organisent une **brocante à VILLEQUIER AUMONT**. Ils seront très heureux de votre visite...

SAMEDI 20 MAI

La **course PARIS CHAUNY** passera dans notre village, comme tous les ans. Vers 15 heures 30 nous verrons passer les coureurs! Soyez sympas, ne sortez pas en voiture ou en tracteurs à ce moment-là!...

SAMEDI 27 MAI

GRANDE BROCANTE NOCTURNE

Organisée par le comité des fêtes de 10 heures du matin à MINUIT. Inscription à la Mairie. Toutes les personnes qui pourront venir donner un coup de main seront les bienvenues!

DIMANCHE 4 JUIN

Le comité des Fêtes organise sa **Vème randonnée pédestre, équestre et cycliste!** Rendez-vous à 10 heures sur la place de l’église!

VENDREDI 16 JUIN

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire, **vote** le dernier **compte administratif** de son mandat!

SAMEDI 24 JUIN

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous au Jeu d’Arc pour participer aux **FEUX DE LA SAINT-JEAN**

KERMESSE à 14 heures à l’école de VILLEQUIER AUMONT, organisé avec la participation des élèves d’UGNY LE GAY...



LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2000

La «philosophie» de ce dernier budget, après les importants financements en matière d'investissement, est de présenter une répartition des dépenses relativement «sage» compte tenu des échéances électorales qui vont suivre... En effet, si des projets ambitieux devaient voir le jour dans un proche avenir, le débat électoral qui précède les futures municipales seront un excellent moyen d'en débattre avec la population... De même, en ce qui concerne les recettes, et notamment les contributions locales, le besoin de financement n'étant pas crucial cette année, la pression fiscale se limitera à la hausse «institutionnelle» que représente l'augmentation des bases. Le Maire propose donc que l'on n'institue pas cette année encore la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'autant plus que la DECTRA n'a pas encore dénoncé le contrat qui la lie avec la commune jusqu'en Mars 2001. De même le Maire propose de baisser le taux des contributions locales, à hauteur du prélèvement de la communauté de communes, afin de ne pas pénaliser les habitants d'UGNY LE GAY pour cette première année de participation au fonctionnement de la communauté de communes. Là aussi, s'il faut augmenter la pression fiscale, le débat électoral qui va bientôt s'ouvrir sur les affaires Municipales sera un excellent support pour préparer les décisions qui s'imposent.

Car, ne soyons pas naïfs ou optimistes sur l'avenir des finances communales, des décisions en matière d'impôts, il va falloir en prendre, et ce ne sera pas facile! Comme j'aime à le rappeler chaque année, nous mangeons actuellement notre pain blanc... Les années futures vont être cruciales en matière de financement, compte tenu des échéances qui nous attendent, notamment en matière d'assainissement, de ramassage et traitement des ordures ménagères, de développement économique et d'urbanisme...

Que faut-il donc noter de particulier dans l'élaboration de ce budget?... Qu'il est davantage tourné vers le fonctionnement cette année, compte tenu des nombreuses tâches qui nous incombent en matière de voirie, et notamment en matière d'aménagement rural (avec le remembrement).

Le volume important des dépenses (par rapport aux années antérieures) est justifié par le fait que la commune a pris en charge, cette année, la gestion d'un chantier école à vocation intercommunale, ce qui accroît donc considérablement certaines sommes affectées en dépenses (et en recettes). Il faut également noter que cette année, la contribution versée au département pour l'action sociale (Contingent d'aide sociale) est prélevé sur la dotation globale de fonctionnement versé au communes par l'état. Mais le département prélevant cette somme avec un an de retard, il faut donc payer notre contribution de 1999 en 2000! Donc en résumé, on nous l'enlève des recettes, mais il faut

quand même la payer en dépenses...

Le Comité des fêtes a désiré que lui soit allouée une subvention de **25 000 francs** pour financer ses activités... Devant la moue quelque peu sceptique de certains conseillers, le Maire sollicite l'intervention des conseillers municipaux membres de l'association pour défendre ce point de vue...

M Jean-Louis GAMBART justifie cette demande, en analysant le bilan financier du comité pour 1999. En effet, celui-ci fait apparaître un déficit important au niveau de toutes les activités qui lui ont été confiées «statutairement» par le Conseil Municipal: Fête patronale, Fête de Noël, Fête du 14 Juillet... **Si l'on refuse au Comité des fêtes les moyens financiers d'assumer ces activités, il serait alors en droit de ne plus les organiser...** Le Maire laisse imaginer l'effet sur la population de supprimer la Fête Patronale ou le Goûter de Noël en cette période prélectorale...

Il s'agit également de pourvoir au remplacement de l'employé communal qui a rompu son contrat, ce qui laisse donc la commune sans ouvrier d'entretien. Compte tenu du bilan catastrophique que l'on peut faire de l'utilisation de personnes en CES, le Maire ne souhaite pas continuer dans cette voie, d'autant plus, qu'on le veuille ou non, nous «détournerons» le but et la raison d'être de ces contrats, en nous en servant comme de la main d'œuvre bon marché. Il est clair que dans le cadre d'un petite commune comme la notre il est impossible d'assurer un encadrement suffisant pour donner un réelle chance de s'en sortir aux personnes que nous pourrions recruter, et qui correspondent au profil socio-professionnel que l'état nous demande de respecter en matière de recrutement.

Le Maire, en accord avec celui de COMMENCHON, et après approbation de chacune des commissions aux travaux des communes concernées, souhaiterait recruter une personne ayant déjà fait un CES dans la commune de COMMENCHON, ayant fait la preuve de son efficacité et qui est capable de travailler en toute autonomie... Il y a donc lieu de prévoir le financement de son salaire, pris en charge pour 80% par l'état, les 20% restant étant à la charge de la commune...

Dépenses de fonctionnement	1 376 160 F
<i>Dépenses pour entretien & travaux</i>	<i>286 611 F</i>
<i>Personnel, services & indemnités</i>	<i>1 045 885 F</i>
<i>Subventions aux associations</i>	<i>26 214 F</i>
Dépenses d'investissement	254 218 F

Recettes impôts & taxes	276 765 F
Recettes aides de l'état	459 390 F
Recettes salaires chantier Ecole	635 000 F



LES PROJETS 2001-2007

Etude d'assainissement sur la commune d'UGNY LE GAY (1ère partie).

A partir du bulletin 23, je vous présenterai un des sujets sur lesquels portera la future campagne municipale.

§ Milieu naturel.

La commune d'UGNY LE GAY se situe à quelques kilomètres de CHAUNY, dans la partie septentrionale du plateau du Soissonnais. Les formations sommitales sont ici largement érodées et ne subsistent plus qu'à l'état de butte-témoins ce qui explique les importantes variations topographiques observées sur la communes. Les formations constituant le soubassement des secteurs habités sont des sables argileux gris-vert datés de l'Yprésien. Toutefois, ces matériaux sont fréquemment masqués par des formations alluviales argilo-limoneuses dans les vallées et par des formations limono-sableuses sur les flancs des dômes typographiques (correspondant aux buttes-témoins précédemment citées).

§ Habitat.

La commune d'UGNY LE GAY est composée d'une zone d'habitat groupé correspondant au bourg, le reste des habitations de la commune étant essentiellement disséminées le long de la RD 35. L'ensemble représente au total 77 habitations et un bâtiment collectif (la Mairie). Compte tenu du nombre d'habitants actuellement constaté sur la totalité de la commune (168 habitants au recensement de 1999), le taux d'occupation des logements est environ 2 habitants/logement (h/L).

Globalement **l'habitat est plutôt favorable à l'assainissement autonome.** En effet 48% des habitations sont exemptes de contraintes, tandis que 35% d'entre elles présentent des contraintes faibles vis-à-vis de l'assainissement autonome. **Les quelques habitations contraignantes relevées sont le plus souvent des habitations possédant des parcelles encombrées.**

§ Assainissement existant.

L'essentiel des habitations de la commune est traité en autonome. La conformité, avec la réglementation actuelle, des dispositifs d'assainissement auxquels recourent les habitant d'UGNY LE GAY est de 27%, moyenne généralement constatée sur l'ensemble du territoire. Toutefois, la part des habitants rejetant directement leurs eaux prétraitées dans les réseaux pluviaux, ou ayant recours à un puisard reste importante, 73%...

§ contexte pédologique.

L'aptitude des sols de la commune à l'implantation de dispositifs d'assainissement autonome de type épandage est variable, tantôt favorable quant on rencontre des sols limono-argileux relativement perméables, tantôt défavorable quand on rencontre des sols argilo-limoneux

présentant une hydromorphie importante à faible profondeur et étant faiblement perméable.

Quelles leçons peut-on déjà tirer de ces conclusions?...

Déjà que le milieu naturel influence d'une façon très variable les choix qui s'offrent à nous pour traiter l'assainissement... On pourrait dire que le village est peu ou prou partagé en deux: les parcelles pour lesquelles l'assainissement individuel est facilement faisable et les parcelles sur lesquelles on rencontrera des difficultés pour installer l'assainissement autonome...

Ces difficultés sont généralement liées à la consistance des sols qui sont d'une texture argileuses à beaucoup d'endroits du village (comme la rue Baligant par exemple)... Pour ces parcelles là, l'assainissement collectif (tout-à-l'égout), s'avère la solution la plus appropriée. Le problème, c'est que si tout le village n'est pas assaini de la même façon, il risque de se créer des tentions entre les habitants s'ils ne sont pas tous logés à la même enseigne...

La deuxième leçon, et non des moindres, c'est le résultat des sondages effectués sur les assainissements existants. Là, y'a pas photo! Le village est dans la zone rouge! La presque totalité du village est en dehors des normes, même ceux qui ont des fosses sceptiques et des systèmes d'assainissement récents... Il faut donc se rendre à l'évidence: **il est urgent de traiter le problème car en 2005, tous les assainissements devront être aux normes!** Sous peine de se voir infliger des amendes et de se retrouver contraint et forcé de faire les travaux de normalisation dans les plus brefs délais... Un assainissement individuel dans les règles de l'art, c'est aujourd'hui dans un coût compris entre 50 000 et 60 000 F... Quel seront les prix dans 5 ans?... Il est donc urgent de se réveiller! et devinez qui sera responsable du contrôle des assainissements des habitations du village?... Le Maire, évidemment...



Dans les ruisseaux d'UGNY LE GAY, il n'y coule pas que de l'eau...



**Communauté de communes
CHAUNY TERGNIER**

BUDGET PRIMITIF 2000

Voilà, c'est parti, la Communauté de commune 3CT va voter son budget aujourd'hui!

Ce budget a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire au cours de la séance du Jeudi 9 Mars et doit donc être voté dans les grandes lignes du cadre proposé à ce moment-là:

« ...L'élaboration du premier budget primitif d'une collectivité créée « ex nihilo » est ardue dans la mesure où il n'existe pas de référence. L'objectif était de formuler une proposition respectueuse de l'ambition portée par les élus communautaires et de la volonté d'asseoir la communauté de communes sur une imposition cohérente.

Deux principes ont focalisé l'attention des élus communautaires: d'une part, assurer la continuité des opérations transférées par l'association DIVOR, le SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère ou les communes; et d'autre part, respecter les bases de discussion concernant la fiscalité additionnelle.

En matière de fiscalité locale, le budget a été élaboré sur la base d'un produit fiscal attendu de 5 millions de francs. Sur cette base, le Centre départemental d'Assiette des impôts a réalisé une simulation des taux d'imposition intercommunaux pour l'année 2000 confirmant, à epsilon près, les simulations établies lors des tables rondes. Les taux communautaires prochainement actualisés avoisineraient: pour la taxe d'habitation: 0,70%; pour la taxe foncière bâtie: 0,88%; pour la taxe foncière non bâtie: 1,62%; et pour la taxe professionnelle: 0,54%.

En outre, il paraît important de souligner que le budget est composé d'informations fines (les contributions directes, les recettes exceptionnelles du DIVOR, le remboursement du capital et des intérêts de la dette et le jeu d'écritures lié aux transferts du SIVOM), mais aussi de simulations (les autres recettes réelles de fonctionnement, les recettes d'investissements, le FCTVA, les dépenses de personnel, les autres dépenses réelles de fonctionnement et l'immobilisations en cours).

En tout état de cause, la commission des finances a élaboré une proposition réaliste fondée sur une synthèse des propositions du bureau concernant le personnel et des cinq autres commissions concernant les projets 2000 de la communauté de communes.

Sur cette base, afin de répondre à l'ambition de notre communauté de communes notamment en matière d'aménagement des zones économiques et d'accueil d'entreprises, il apparaît nécessaire de réaliser un emprunt de 3 508 383 F... »

Extrait du compte rendu de la réunion du Jeudi 9 Mars 2000.

La reprise des zones économiques étant un passage obligé, il faut donc se plier à la règle et admettre que les friches industrielles doivent être racheter par la 3CT***. Mais il me semble indispensable, également de réfléchir sur la façon de mettre en valeur ces friches, et de décider **ensemble d'une réelle politique de développement économique!** Je ne suis pas convaincu que cette démarche soit bien claire dans l'esprit de beaucoup d'élus, et que les stratégies pour intensifier le tissu des entreprises et donc créer de l'emploi ait été suffisamment explicité... Certes la réflexion a déjà été engagée et des lignes politiques ont été définies au niveau du projet de territoire:

« _ Favoriser la création et l'installation d'entreprise sur le territoire.

_ Gérer, aménager, valoriser un espace intercommunal à vocation industrielle. »

J'espère qu'un certain nombre de nos partenaires n'auront pas oublié que lors des débats qui ont précédé la création de notre communauté, il a bien été notifié que **tout l'intérêt de cette reprise des zones du SIVOM était l'instauration à plus ou moins long terme d'une taxe professionnelle de zone!**

J'ose espérer qu'au moment de partager les charges du développement économique, certains n'oublieront pas qu'ils avaient tacitement accepté de partager aussi les richesses...

Un certain nombre de projets de l'année 2000, comme la création d'une brigade verte ou la construction d'un espace jeunes, ont été sacrifiés sur l'autel de la nécessité légale de reprendre l'outil économique. Il faudra, en 2001, trouver les ressources et la volonté politiques pour mener à bien ces deux

Dépenses de fonctionnement

011	Charges à caractère général	2 508 525 F
012	Charges de personnel	943 000 F
65	Autres charges de gestion	1 608 500 F
66	Charges financières	981 243 F
022	Dépenses imprévues	300 000 F
023	Virement à la section d'investissement	2 541 205 F

Recettes de fonctionnement

72	Produits des services	50 000 F
73	Impôts & taxes	5 000 000 F
74	Dotations et participations	3 535 993 F
77	Produits exceptionnels	296 480 F



Evènement dans le village...

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS: Une grande journée!



La presse régionale s'en est déjà largement fait l'écho, mais c'est encore pour nous l'occasion de savourer ces souvenirs, qui je crois feront date dans l'histoire du village:

Samedi 26 Mars 2000

Inauguration du monument aux morts rénové.
Ce fut une belle cérémonie, avec tambour et trompette et tout ce qu'il fallait de « personnalités & personnages » pour fêter dignement cet événement!



Beaucoup de porte-drapeaux avaient fait le déplacement. La Jeep « Willys » était là aussi comme aux plus beaux jours du débarquement! La fanfare de Folembray faisait retentir ses cuivres à travers tout le village!



Beaucoup de personnalités étaient présentes autour du Maire: M. LANOUILH Vice-Président du Conseil Général, M. NABERES, Président de la communauté de communes, M. LALONDE Président du SIVOM et Maire de CHAUNY, M. FRANCOIS, Maire de GIVRY, le Colonel GUILLEBASTRE, Délégué Départemental de la région Militaire, M. MENNECART Jean-Paul, Adjoint au Maire d'UGNY LE GAY... Et bien d'autres encore, bien sûr...



Un nouveau drapeau était remis à la section des anciens combattants d'UGNY LE GAY, à m. BORGNE? Président de la section, qui le remettait à Francis FOURNET, porte drapeau des anciens combattants.

M. LANOUILH coupait ensuite le ruban inaugural, avec M. BORGNE et le Maire. C'était autour de Francis FOURNET et de

Roland BOUCHER d'être à l'honneur en recevant chacun une distinction pour services rendus à la patrie.

L'après-midi se terminait par un vin d'honneur et la visite d'une remarquable exposition sur la guerre 14-18 prêtée par l'ONAC, MM DUTOIT et GIRARD...



Merci à Jérôme LEDOUX d'avoir mis ces photos à notre disposition... Vous pourrez passer commande le jour du 8 Mai 2000, à la Mairie, après la cérémonie.